

# Terre et mer se mobilise pour l'avenir de la ville

**La Turballe** — Cette association a pour objet de réfléchir et agir notamment autour des milieux naturels et les lieux de vie quotidiens. Aujourd'hui, l'un de ses axes de travail concerne l'avenir de l'humain et de son habitat.

Samedi, Terre et mer, pour l'avenir du vivant !, association implantée dans les communes de La Turballe, Piriac et Mesquer, a rencontré les habitants pour les informer, selon elle, des dérives qu'elle constate concernant les futures constructions immobilières à La Turballe.

## Une urbanisation sans projet concerté

« Nous sommes conscients que la commune a besoin de nouveaux logements pour héberger les familles qui font la richesse de la vie active de La Turballe, par son artisanat, ses entreprises et ses commerces, expliquaient les membres de l'association. Aujourd'hui, l'équipe municipale n'a pas de vision cohérente des types d'habitats du futur à insérer dans le paysage, pour répondre aux besoins de la population, tout en favorisant des espaces qui devraient répondre au bien-être des habitants. Elle se laisse guider par les promoteurs immobiliers. »

Ils ont pris pour exemple une maison, implantée sur près de 2 768 m<sup>2</sup>, boulevard de Belmont. « Elle est promise à un promoteur qui la remplacera par trois immeubles regroupant 46 logements. 30 % de ces appartements seront regroupés dans un immeuble dédié aux locations à loyers modérés, donc quatorze logements. Les autres appartements ne sont pas fléchés pour des résidents à l'année. Il ne restera plus, sur la parcelle, que 30 % de terrain non bétonné. De plus, le projet d'une hauteur de 14 mètres par bâtiment va automatiquement faire bouler de neige au fur et à mesure des



*Samedi, les adhérents de l'association Terre et mer pour l'avenir du vivant ! sont allés au contact des habitants, sur la place du Marché de La Turballe, pour expliquer leur démarche concernant leur action de mécontentement quant à l'urbanisation de la commune dans les années à venir.*

PHOTO : OUEST-FRANCE

ventes de maisons individuelles sur ce boulevard. »

## Un recours au tribunal administratif

L'association indique qu'elle a proposé de rencontrer les élus pour étudier le dossier et n'a obtenu pour toute réponse que de se retourner vers le tribunal. Elle précise : « Pourtant, les constructions prévues, en zone

dunaire, ne semblent pas être en accord avec la loi Littoral. Elles portent atteinte à l'environnement et au paysage, par une densification et une artificialisation excessive du sol et du sous-sol, au regard du code de l'urbanisme. Un manque d'anticipation et d'études techniques suffisantes concernant la fragilité à l'érosion de la zone est incompatible avec les objectifs de développement dura-

ble (art L101-2 du code de l'urbanisme) et au principe de précaution de la charte de l'environnement. Voici pourquoi nous avons déposé un recours. »

L'association a conclu : « Il serait quand même plus simple de travailler en concertation dans l'intérêt de l'avenir de la commune et de ses habitants. »